

Une proclamation

Kawkab al-Charq, 7 juin 1933

Quelle magnifique proclamation, en vérité, que celle qui est diffusée aux quatre coins de la terre et dans tous les pays du monde civilisé sur l'amour de l'Égypte pour la liberté, son attention à son égard et son attachement jaloux à elle. Cette proclamation portera ses fruits dans un proche avenir : elle améliorera l'opinion des gens sur l'Égypte et leur jugement sur son système actuel ; les opprimés se réfugieront en elle, les victimes d'injustice chercheront son abri, les hommes d'opinion fuiront vers elle avec leurs opinions, et les hommes de doctrine la prendront comme forteresse contre leurs adversaires et leurs ennemis.

L'Égypte deviendra dans l'ère moderne le refuge des déplacés et l'asile des craintifs, et les gens sauront que l'Orient s'est levé pour accomplir ce que l'Occident n'a pas pu faire — protéger l'opinion et veiller sur les penseurs. Quelle magnifique proclamation, en vérité, que celle que diffuse notre légation à Paris sur notre amour de la liberté et notre protection à son égard. Nous la protégeons dans notre pays afin que nul n'ose la convoiter et que nul n'en approche avec malveillance, et nous ne nous contentons pas de la protéger dans notre pays — nous la poursuivons de notre protection partout où elle est exposée à l'agression.

Nos hommes politiques, quelles que soient leurs divergences de parti et de doctrine, disent ce qu'ils veulent, font ce qu'ils aiment, voyagent comme ils le souhaitent — on ne les empêche pas de parler, on ne les détourne pas de leur action, on ne les arrête pas dans leurs déplacements, on ne les arrache pas à leurs voyages, les soldats ne les suivent pas où qu'ils aillent et où qu'ils se dirigent, et ils n'entrent pas avec eux dans les maisons de Dieu pour les surveiller durant la prière. Ils jouissent d'une liberté politique que les dirigeants n'ont connue dans aucun pays au monde. Et pour cela ils sont satisfaits et rassurés, faisant l'éloge du gouvernement et louant ses bons offices et ses efforts sincères pour concilier cette ample liberté avec la protection de l'ordre.

Et nos étudiants, dispersés en Europe et en Amérique et dans de nombreux pays d'Orient à la recherche du savoir — nous nous refusons à faire autre chose que les protéger et veiller sur leur droit large à une ample liberté. S'ils souhaitent parler, agir, se réunir, faire des discours, ou soumettre à la critique les actions du gouvernement ou de ses adversaires — cela leur est permis, et le nez des pays qui les accueillent en est humilié ; ces pays ne peuvent pas s'y opposer ni restreindre leur liberté de quelque manière que ce soit. C'est dans ce but que nous avons créé nos légations, consulats et bureaux de missions, et les avons semés dans les capitales et les grandes villes étrangères, de sorte que lorsqu'un de nos étudiants se sent poussé à parler ou à agir, et qu'un gouvernement étranger présume de réduire les limites de sa parole et de son action, l'une de nos légations, consulats ou bureaux de missions se lève pour

s'y opposer et accentuer l'opposition, menacer et amplifier l'avertissement, et contraindre ce gouvernement étranger à respecter la dignité égyptienne et à accorder aux Égyptiens résidant dans son pays des libertés de pensée, d'expression, de mouvement et d'activité qu'il n'accorde même pas à ses propres citoyens.

Et c'est ainsi que l'Égypte est véritablement devenue dans l'ère moderne un symbole de la vie libre et une incarnation de la véritable indépendance ; les cœurs des craintifs ont vraiment commencé à se porter vers l'Égypte ; les âmes des tyrans ont vraiment commencé à se sentir oppressées par l'Égypte ; et les États étrangers sont devenus anxieux à l'idée que des Égyptiens visitent leur territoire, multiplient leurs visites et prolongent leurs séjours — parce que s'ils le font, ils apporteront avec eux cette liberté dangereuse, corrompront les cœurs des enfants de ces pays et répandront aux quatre coins de la terre une liberté ressemblant à l'anarchie et corrosive de l'ordre. Et si ces pays ne craignaient pas l'Égypte et n'appréhendaient pas sa colère et son mécontentement, ils auraient ordonné à leurs légations et consulats au Caire de ne pas viser les passeports des Égyptiens, ou auraient demandé à l'Égypte de rappeler ses ministres et consuls — parce que leurs légations et consulats sont sur le point de mettre en danger leur sécurité et de corrompre leur ordre. Mais l'Égypte, loué soit Dieu, est imposante et redoutable, aimée et crainte — elle ne connaîtra jamais ce à quoi la Russie a été exposée, on ne lui fermera pas les portes au nez, et nul obstacle ne sera interposé entre ses citoyens et leur liberté de mouvement et de résidence où ils le souhaitent.

Quelle magnifique proclamation, en vérité, que celle que diffuse notre légation à Paris lorsqu'elle se précipite vers la police parisienne et lui demande d'appliquer à Paris les mêmes formes de sévérité et les mêmes variétés de despotisme que celles appliquées en Égypte — lui demandant d'interdire les réunions à Paris comme elles sont interdites au Caire, et de prohiber les discours à Paris comme ils sont prohibés au Caire.

Comme elle est magnifique, cette proclamation que diffuse la légation égyptienne — lorsqu'elle insiste auprès de la police de Paris et que celle-ci la lui refuse ! Et lorsque ce refus l'irrite et qu'elle dénonce les étudiants égyptiens auprès de la police de Paris, prétendant que si ces étudiants se réunissent ils ébranleront la sécurité et perturberont l'ordre ! Comme elle est magnifique, cette proclamation, et plus magnifique encore est le fait que la police parisienne pense bien de la légation égyptienne — n'interdit pas la réunion, ne prohibe pas les discours, et ne traite ceux qui se sont réunis qu'avec bienveillance — jusqu'à ce que, la réunion ayant eu lieu et la police y ayant assisté, il lui devienne évident que la légation n'a pas dit la vérité à son sujet, et n'a pas agi de bonne foi.

Comme elle est magnifique, cette proclamation — celle qui fait rire les Français de l'Égypte, leur donne une mauvaise opinion de l'Égypte, et délie leurs langues contre l'Égypte en des termes que les Égyptiens n'aiment pas. Et plus magnifique encore est tout cela se

produisant alors que notre Premier ministre est à Paris — le Premier ministre qui a établi l'ordre, affermi les choses, et rendu à la liberté ses droits usurpés et la dignité qui avait été dissipée !

Oui, tout cela est magnifique. Et il y a ce qui est encore plus magnifique et plus stupéfiant. Il y a notre légation demandant à la France d'expulser les Égyptiens de son territoire — et la France refusant ! Et pourquoi pas ? Notre légation sait parfaitement bien que le gouvernement égyptien n'a pas le pouvoir d'expulser les Égyptiens ni de les chasser d'Égypte — mais elle peut demander la dispersion et l'expulsion des Égyptiens de France. Alors pourquoi ne pas réaliser dans les pays étrangers ce qu'elle est incapable de réaliser sur le sol de la patrie ? Et pourquoi pas ? Notre légation sait parfaitement bien que les gouvernements étrangers demandent de temps en temps à l'Égypte d'expulser des étrangers de son territoire, et que l'Égypte accède à ce qu'ils veulent — par faiblesse ou par excès de courtoisie. Alors pourquoi ne pas demander à la France ce que la France demande à l'Égypte ? Peut-être la France est-elle aussi faible que l'Égypte ; peut-être la France est-elle aussi excessive dans sa courtoisie que l'Égypte ; peut-être la France tient-elle autant à satisfaire la légation égyptienne que l'Égypte tient à satisfaire la légation française !

C'est vraiment douloureux. C'est vraiment affligeant. C'est vraiment une humiliation pour la dignité égyptienne. Nous n'aurions jamais imaginé que nos légations seraient créées pour se charger de tels efforts ou assumer de tels fardeaux. Nous n'aurions jamais imaginé que l'argent du paysan serait levé ou que le dos du paysan serait exposé aux fouets qui l'enflamment et le déchirent, jusqu'à ce que, lorsque cet argent a été recueilli de lui, il soit dépensé sur des légations vivant dans les pays étrangers dans le luxe et le confort — pour demander aux gouvernements étrangers d'empêcher les Égyptiens de se réunir ou de faire des discours, ou de jouir de ce qui est permis aux gens de la liberté dans les pays de la liberté. Si la dignité des Égyptiens doit inévitablement être blessée dans leur propre pays ; si les Égyptiens doivent inévitablement être exposés à la faim, à la maladie et à la privation pour alimenter leur gouvernement en argent qu'il dépense avec largesse et sans compter — qu'on laisse au moins les Égyptiens libres en dehors de l'Égypte. Que l'argent des Égyptiens soit au moins dépensé pour des choses qui ne portent pas atteinte à la réputation égyptienne, ne blessent pas la dignité égyptienne, et n'exposent pas l'Égypte à la moquerie et au ridicule. Si les autorités doivent inévitablement être lancées contre les Égyptiens en Égypte lorsqu'ils se réunissent, écrivent ou parlent — qu'on ne lance pas au moins les autorités étrangères contre ces Égyptiens lorsqu'ils veulent faire dans les pays étrangers ce que la loi de ces pays ne réprouve pas. Si les Égyptiens libres doivent inévitablement être persécutés jusque hors d'Égypte — qu'au moins ce ne soit pas l'Égypte elle-même qui les persécute ; que les légations se contentent d'enregistrer les griefs, de les recenser et de les envoyer au Ministère ici pour qu'il s'occupe de ces Égyptiens à leur retour — et même cela est le mal tout entier, et

l'abomination tout entière. Et même cela est la chose la plus éloignée des attributions des légations, consulats et bureaux de missions.

Comme il serait opportun pour le ministre des Affaires étrangères de restreindre ses légations et consulats de ces actes qui sont inconvenants. Comme il serait opportun pour le ministre de l'Instruction publique de protéger les étudiants de ce complot qui est inconvenant. Comme il serait opportun pour le parlement de demander au Ministère — ou d'exprimer le vœu à son égard, ou de le supplier — de préserver la dignité et la réputation de l'Égypte de ce mal que nous ne devrions ni approuver ni taire, sans parler de dépenser l'argent du paysan pour le financer.